



Ville de MAICHE



SERVICE MULTI-ACCUEIL
« Les Frimousses »
Rue des Boutons d'or
25120 MAICHE
Tél. : 03.81.64.11.12

AVENANT n° 1
au
REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
en date du 2 janvier 2013

Délibération n° 2013/55 du 18 mars 2013

ARTICLE UNIQUE :

L'article 10 est complété comme suit :

« La Ville de Maiche pourra mettre fin sans préavis à un contrat de mensualisation à partir de cinq jours d'absence injustifiée de l'enfant dans le mois en cours ».

Le reste du règlement est inchangé

Cet avenant prend effet à **partir du 25 mars 2013**.

A Maïche, le 26 mars 2013

Le Maire

Joseph PARRENIN

COUPON A DETACHER ET A REMETTRE A LA DIRECTRICE

Nous soussignons (non, prénom) -----

Certifions avoir pris connaissance du règlement du 2 janvier 2013.

Fait à Maîche, le -----

Signatures